



REGLEMENT

CONCOURS DE PECHE EN MER « NO KILL » DU 29/04/2017

En collaboration avec David JEAN, Sté Normandie Fishing, guide de pêche en mer

Dans le cadre du championnat international du Bénéteau « Barracuda Tour », les 2 agences TOP Marine de Ouistreham et de Deauville organisent une sélective en Baie de Seine le samedi 29 avril 2017

L'équipage gagnant de ce championnat « No kill » sera invité à participer à la grande finale internationale organisée par Bénéteau à Lorient du 17 au 20 mai 2017 à bord du tout nouveau Barracuda 7

Lors de la sortie pêche, pour votre sécurité, le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour toutes les personnes embarquées.

L'organisateur déclinera toute responsabilité en cas de non-respect de cette obligation.

Navigation :

La participation à cette manifestation vaut, pour le skipper, acceptation de l'obligation de se conformer aux impératifs relatifs à son navire et à la conduite de ce dernier :

- Respecter la législation en vigueur,
- Respecter la réglementation locale en matière de vitesse s'il y a lieu,
- Posséder à bord le matériel de sécurité conforme à la réglementation pour la catégorie de son navire,
- Se conformer aux dispositions du présent règlement,
- Respecter les usagers de la mer y compris ceux qui ne participant pas à la manifestation.

Chaque bateau est engagé sous la seule responsabilité de son skipper qui est le seul juge et responsable de sa capacité de prendre la mer compte tenu de la météo.

L'organisateur ne peut être, en aucun cas, tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. Chaque équipier participe sous sa propre responsabilité et celle de son skipper et s'interdit, au même titre que le skipper, tout recours contre les organisateurs.

Les organisateurs se réservent la possibilité d'annuler la sortie pêche 24h avant l'évènement si la météo n'est pas satisfaisante.

L'équipage accepte la visite à son bord d'un membre d'un jury avant le début de la sortie pêche

BASSIN DE PLAISANCE - 14150 - OUISTREHAM - tél : 02.31.97.17.41 - fax :
02.31.96.23.29

www.top-marine.fr

n.lebrun@top-marine.fr



Sécurité

Chaque équipe doit être joignable en permanence et pour ce faire, doit disposer d'une VHF RADIOMARITIME en veille et d'un téléphone portable accessible dont le numéro aura été transmis à l'organisateur.

Le port du gilet est strictement obligatoire pour chaque participant.

Lors de chaque déplacement, le coupe-circuit doit être capelé sur le pilote.

L'organisateur se réserve le droit d'inspecter les bateaux avant le départ pour vérifier, notamment, le matériel de sécurité et les viviers.

Durant l'action de pêche, une distance d'au moins 50 mètres avec un autre navire doit être respectée, qu'il soit participant ou pas au concours de pêche. Cependant, tout navire se doit de porter secours à un bateau en difficulté. L'auto-surveillance des bateaux est de règle, elle concourt à la sécurité de chacun.

Equipements obligatoire à bord :

- 1 viviers
- 1 VHF et un téléphone portable
- 1 épuisette
- Hameçons sans émerillons

Zone de pêche :

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur, carte ci-jointe.

Assurances

Chaque navire participant doit être assuré selon les normes en vigueur. La responsabilité civile étant le minimum requis.

Il appartient à chaque participant de s'assurer, au préalable, auprès de son assureur, que les risques liés aux compétitions sont bien couverts. Les équipiers doivent être titulaires d'une assurance responsabilité civile.

Techniques de pêche

Les poissons pêchés le seront uniquement avec des lignes munies d'hameçons sans ardillon, dans la limite des règlements maritimes. Pas de filets, ni de casiers, ni de lignes de fond.

Mesures et comptabilisation des prises

Seules les prises de bars communs (Dicentrarchus Labrax), maillés à 42 cm au minimum, seront comptabilisées. A l'issue de leur validation par le commissaire, toutes les prises seront remises à l'eau vivantes.

BASSIN DE PLAISANCE - 14150 - OUISTREHAM - tél : 02.31.97.17.41 - fax :
02.31.96.23.29

www.top-marine.fr

n.lebrun@top-marine.fr



Le participant, ayant pêché le plus grand nombre de bars validés par le commissaire, sera déclaré vainqueur lors de la remise des prix et sera sélectionné pour participer au concours de pêche international organisé par BENETEAU.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 50 € par bateau et payable d'avance à l'organisateur TOP Marine. L'inscription définitive de chaque bateau sera validée par l'organisateur à réception de ce bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement de 50 € au plus tard le jeudi 20 avril 2017.

Le nombre maximum de participants est fixé à 25 bateaux. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription au-delà de ce quota.

Timing

Du lundi 24 au vendredi 28 avril : accueil des bateaux extérieurs au port de Ouistreham
La location des pontons sera prise en charge par l'organisateur pour les nuits du 27 avril au 1er mai 2017
Les demandes d'apportement devront être effectuées auprès de l'organisateur.

Samedi 29 avril :

- 8h45 Accueil petit-déjeuner chez Accastillage-Diffusion Ouistreham (Z.A. Quai Georges Thierry 14 150)
- 9h00 Briefing avec David JEAN - Sté Normandie Fishing - guide de pêche professionnel
- 10h00 Départ des bateaux pour présentation devant le SAS sortant à 10H15 précises
- 10h45 Sortie du sas et convoyage en flotte vers la zone de pêche
- 11h00 Début du championnat
- 15h00 Fin du championnat
- 16h00 Présentation de la flotte devant le SAS entrant
- 17h00 Retour et amarrage au port de Ouistreham
- 18h00 Remise des prix suivi d'un cocktail chez Accastillage Diffusion Ouistreham

Droit à l'image

En signant ce présent règlement, le Skipper et ses équipiers autorisent Top Marine et Hprodz à utiliser leurs images et leurs bateaux pour faire des photos, vidéos et à publier sur les réseaux sociaux et autres sites à des fins publicitaires et commerciales.

BASSIN DE PLAISANCE - 14150 - OUISTREHAM - tél : 02.31.97.17.41 - fax :
02.31.96.23.29

www.top-marine.fr

n.lebrun@top-marine.fr



Organisation de la Grande Finale pour les vainqueurs de la « Sélective Top marine »

La Grande Finale aura lieu du mercredi 17 au samedi 20 mai 2017 :

Nous accueillerons les gagnants des Sélectives au port du Crouesty / Arzon le mercredi 17 mai à partir de 14 h pour la remise des packages et des clés des bateaux.

La compétition s'étendra sur 3 jours avec des sorties le matin et l'après-midi, les participants étant répartis en deux poules.

Chaque équipage sera composé d'un pilote et de 3 pêcheurs.

L'intégralité du matériel de pêche constitué de 3 ensembles Canne - Moulinet et Leurres, est fourni par nos partenaires Daiwa et Fiiish. Seul ce matériel sera autorisé à bord des bateaux. Vous pouvez également venir avec vos propres leurres à condition qu'ils soient de la marque Daiwa ou Fiiish.

Le distributeur local ALRE Pêche tiendra aussi un stand sur place pour tout achat complémentaire.

Les bateaux mis à disposition sont les Barracuda 7 NEW équipés d'un moteur Suzuki 200 CV et d'un HDS9 Lowrance.

Les zones de pêche sont localisées autour des îles d'Houat et d'Hoëdic.

Nous comptabilisons déjà 70 équipages qui s'affronteront durant ces 3 journées.

Pour votre hébergement, vous pouvez réserver dans les résidences à proximité du port. Le Pierre & Vacances Village Port du Crouesty (☎ 02 97 53 85 35) est idéalement situé. Pour des clients VIP, vous trouverez aussi un hôtel très haut de gamme qui se nomme le Miramar La Cigale Hotel Thalasso & Spa (☎ 02 97 53 49 00).

La majeure partie des repas se prend au village. Chaque matin de compétition, un petit déjeuner est organisé ainsi qu'un buffet le midi. Seuls les dîners du mercredi soir et du vendredi soir seront à prendre à l'extérieur à votre charge. Une soirée de clôture sera organisée le samedi 20 mai avec remise des prix.



Chaque skipper reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'avoir communiqué à ses équipiers.

Nom :

Prénom :

Nom du bateau :

Nombre de personnes à bord du bateau :

N° tél portable accessible sur le bateau :

A OUISTREHAM, le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

BASSIN DE PLAISANCE - 14150 - OUISTREHAM - tél : 02.31.97.17.41 - fax :
02.31.96.23.29

www.top-marine.fr

n.lebrun@top-marine.fr



Fiche d'inscription

Nom de l'équipe :

Nombre d'équipiers :

Bateau :

Modèle :

Type :

Nom de baptême :

Immatriculation :

Membres de l'équipage :

Skipper :

Nom :

Prénom :

Age :

Téléphone :

Téléphone en cas d'urgence :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé » :

Second :

Nom :

Prénom :

Age :

Téléphone :

Téléphone en cas d'urgence :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé » :



Equipier 1 :

Nom :

Prénom :

Age :

Téléphone :

Téléphone en cas d'urgence :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

Equipier 2 :

Nom :

Prénom :

Age :

Téléphone :

Téléphone en cas d'urgence :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

